

AG ELECTIVE REPORTEE

Le ministère de la transition écologique a décidé de reporter les élections de toutes les structures associatives de la pêche de loisir. Le contexte sanitaire ainsi que les difficultés organisationnelles qui en découlent l'ont en effet persuadé de proroger les baux de pêche du domaine public. En conséquence, **les mandats de toutes nos instances sont prolongés d'un an**

Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Truite de Ste Solange" sont convoqués en assemblée générale électorale le vendredi 23 octobre à 18h00
à l'Espace Henri Mitterrand, route de Guilly 18220 Ste Solange

L'ordre du jour sera le suivant: Election des membres du conseil d'administration de l'AAPPMA pour la période 2021-2025 (composé au moins de 7 et au plus de 15 membres); Election des membres du bureau de l'AAPPMA (composé au minimum d'un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire); Election du délégué à l'assemblée générale de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique; Approbation du (des) candidat(s) éventuel(s) au conseil d'administration de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique; Questions diverses

Attention: Pour pouvoir voter il faut posséder la carte de pêche 2020 de l'AAPPMA (interfédérale, femme, majeure, majeure offre d'automne, mineure); Pour être candidat au CA de l'AAPPMA il faut posséder les cartes de pêche 2019 et 2020 de l'AAPPMA; Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas autorisés; Les candidatures seront prises jusqu'au moment du vote; Il est possible d'élire un candidat non présent à l'assemblée générale si celui-ci a signifié sa candidature avant la date de l'élection

En raison de la situation sanitaire, merci de respecter les points suivants: Port du masque obligatoire; Respect de la distanciation sociale dans la salle; Prévoir un stylo personnel pour le vote

L'AVENIR DE LA PECHE, C'EST VOUS!